

Du 21 au 21 septembre an mil huit cent cinquante-trois, à cinq heures du soir

ACTE DE MARIAGE de Jean Baptiste David
 âgé de vingt ans, né à la Grande département
 de la Sarre le 20 du mois de septembre mil
huit cent cinquante profession d'agriculteur domicile
 à la Grande département d'urax fils majeur de Jean
Charles David profession de menuisier
 domicilié à la Grande département de la Sarre à Verden de son mariage
 avec Caroline David née à la Grande département de la Sarre à Verden de son mariage

Et de Caroline David profession,
 âgée de vingt ans, née à la Grande département d'urax
 le 10 du mois de mai mil huit cent cinquante domicile
 à la Grande département d'urax fille majeure de Jean
David profession de menuisier agricole
 domicilié à la Grande département d'urax
 et de Marie Anne Wacary née à Verden de son mariage

Les actes préliminaires sont : 1° la publication du mariage faite par M. le Maire
 l'officier de l'état civil de la Commune de la Grande par et par nous deux officiers les
 dimanche cinq et quatre de ce mois devant les officiers publics pendant le délai voulu
 par la loi.

Acte de naissance de Jean Baptiste David de sa mère.

Acte de naissance de la future épouse.

Certificat de non opposition délivré par M. le Maire l'officier de l'état civil de la Grande
 à la date de ce jour.

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que
 du chapitre VI du titre V, livre premier du code civil sur le mariage, concernant les droits et les
 devoirs respectifs des époux.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du code civil,
 modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux, les pères et mères des futurs époux ainsi
 que le père et la mère des futurs époux

ont déclaré qu'il n'a été fait aucun contrat de mariage, à la date du
 de mois d' _____ mil huit cent cinquante par devant

notaire à _____ département de _____

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Destins honoraires Caroline David
 et l'autre Jean Baptiste David

En présence de Jean Baptiste Wacary domicile à la Grande
 département d'urax âgé de vingt ans profession de menuisier agricole
 non présent ni allié des époux.

De Jean Joseph Simon domicile à la Grande
 département d'urax âgé de vingt ans profession de menuisier agricole
 non présent ni allié des époux

De Jean Marie Bue domicile à la Grande
 département d'urax âgé de vingt ans profession de menuisier agricole
 non présent ni allié des époux

Et de Jean Marie Wacary domicile à la Grande
 département d'urax âgé de vingt ans profession de menuisier agricole
 ni allié des époux

Après quoi, moi Jean Baptiste Wacary Maire de la Commune de la Grande
 faisant fonction d'officier public de l'état-civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties
 sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement
 dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par les Jean Baptiste Wacary
Wacary et les autres comparants, et individuellement chacun en son nom et avec ses signatures.

Jean Simon Bue Wacary

Wacary